

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 895-97, 9 juillet 1997

CONCERNANT des modifications au décret 861-97 du 2 juillet 1997

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le dispositif du décret 861-97 du 2 juillet 1997 soit modifié:

1^o par le remplacement du quatrième sous-alinéa par le suivant:

«du ministre de la Justice à madame Louise Harel, membre du Conseil exécutif, du 12 juillet 1997 au 28 juillet 1997 et à monsieur Pierre Bélanger, membre du Conseil exécutif, du 4 août 1997 au 11 août 1997;»;

2^o par le remplacement, dans le cinquième sous-alinéa, de «du 15 juillet 1997 au 3 août 1997» par «du 18 juillet 1997 au 3 août 1997»;

3^o par l'insertion, dans le septième sous-alinéa, après les mots «Ressources naturelles», des mots «et ministre responsable du Développement des régions, des Affaires autochtones ainsi que de la Réforme électorale et parlementaire».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28236

Gouvernement du Québec

Décret 896-97, 9 juillet 1997

CONCERNANT la nomination de madame Nicole Brodeur comme sous-ministre du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nicole Brodeur, sous-ministre associée au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Im-

migration, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, au même classement, au salaire annuel de 107 484 \$, à compter des présentes;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Nicole Brodeur.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28219

Gouvernement du Québec

Décret 897-97, 9 juillet 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Maurice Boisvert comme sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Maurice Boisvert, sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 4 août 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Maurice Boisvert.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28220